

Ministère de la Communauté française

Ministère de l'Education, de la Recherche et de la formation

Conseil Supérieur de la Guidance PMS

Liège, le 06 novembre 2002

A Monsieur Pierre HAZETTE

Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial Bd du Régent,37-40 1000 Bruxelles

via Monsieur Jean-Pierre HUBIN Administrateur général

Via Monsieur Marc VAN RIET Directeur général adjoint

Objet : Formations interréseaux Avis 1bis-1102

n. réf :PP/1060/712/1102

Monsieur le Ministre,

Suite à votre note adressée à Monsieur M. VAN RIET le 22 août 2002 (réf I.X/BD/...02) relative à l'application du nouveau décret concernant la formation en cours de carrière, le Conseil Supérieur de la Guidance PMS vous a adressé le 12 septembre dernier l'avis n°1-0902 dressant « l'état des besoins du personnel en termes de formations et ses propositions sur les orientations et les thèmes relatifs à ce niveau de formation ».

Les membres du Conseil ont souhaité poursuivre leurs travaux en s'appuyant davantage sur les réflexions et suggestions émanant des trois réseaux via leurs commissions spécifiques chargées de préparer les programmes de formations. Dans notre précédent courrier, nous rappelions que c'est au sein de ces instances que réside l'information la plus appropriée pour qualifier l'état des besoins en formation.

Le produit de ce travail donne lieu à notre avis complémentaire n°1bis-1102 que j'ai l'honneur de vous transmettre par la présente, nous vous remercions de bien vouloir le présenter à la Commission de pilotage.

Cette synthèse constitue un socle commun construit sur trois axes essentiels non hiérarchisés, plus générale, elle intègre nos propositions précédentes (avis n°1) et s'inscrit bien dans le cadre défini par le décret (art 3).

Président : Pierre PETRY Secrétaire : Serge COLLARD Vice-Président : Paul SIMONS

Avis n°1bis-1102

Etat des besoins du personnel en terme de formations et propositions sur les orientations et thèmes dans le cadre actuel des 2 demi-jours de formation obligatoire en inter-réseaux.

- L'analyse institutionnelle traitant des partenariats C.PMS / Ecole / SPSE /Parents / Elèves / Intervenants extérieurs, les structures et réformes de l'enseignement, ainsi que les modifications et évolutions sociétales. L'analyse tiendra compte d'abords multiples tels que : juridique, sociologique, économique, philosophique, déontologique.
- L'approche des diversités culturelles et des problématiques psycho-médico-sociales dont les grands problèmes sociétaux, entre autres ; violence, maltraitance, discriminations, ..., afin de mieux les comprendre, les aborder, les rencontrer et d'y mettre en œuvre les ressources humaines les plus adéquates.
- L'exercice des missions PMS, en référence à l'évolution des concepts en sciences humaines, à l'évolution des technologies, entre autres dans le domaine de l'orientation et dans celui des troubles et difficultés ayant un impact sur les apprentissages, la formation et les possibilités d'insertion socio-professionnelle.

Nous restons bien entendu à votre entière disposition et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre parfaite considération.

Pour le Conseil,

Pierre PETRY Président

Président : Pierre PETRY Secrétaire : Serge COLLARD Vice-Président : Paul SIMONS